

RWE

Projet agrivoltaïque du Peumot

Commune de Heume-l'Eglise

Printemps 2025 - Lettre d'information n°1

LE MOT DE LA CHEFFE DE PROJET

Madame, Monsieur,



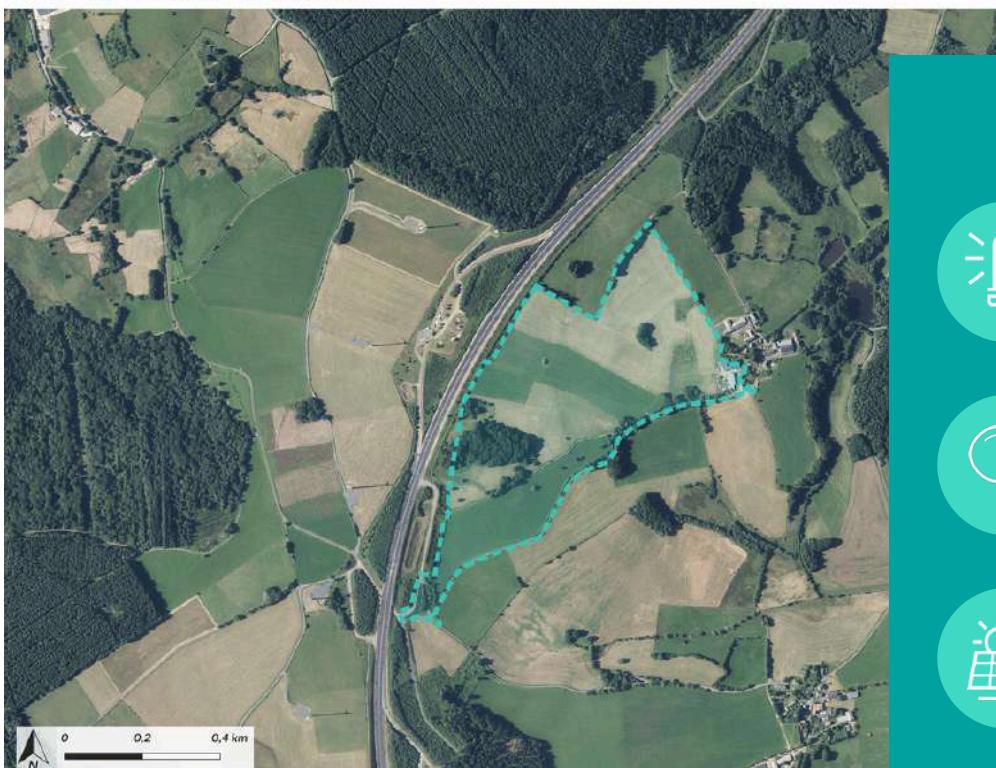
Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis plusieurs mois la faisabilité de deux projets agrivoltaïques sur la commune de Heume-l'Eglise. Des études évaluent les potentiels impacts sur la nature, l'activité agricole, le paysage et le territoire sont en cours. Les premiers résultats de ces études ont montré des enjeux environnementaux très forts sur l'un des sites, ce qui a conduit RWE à l'abandonner. Mais les études se poursuivent sur le second site et devraient permettre la réalisation d'un projet combinant la production énergétique et l'agriculture : un projet agrivoltaïque.

Ce projet de transition énergétique et écologique sera développé en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens.

C'est dans cet esprit que nous vous adressons ce jour cette première lettre d'information.
Bonne lecture !

Magali ROMAND
Cheffe de projets solaires, RWE Renouvelables France
magali.romand@rwe.com

Projet agrivoltaïque du Peumot



LES CHIFFRES CLÉS

13 à 15 MWc

La puissance photovoltaïque est de 13 à 15 MWc potentiels.



2024

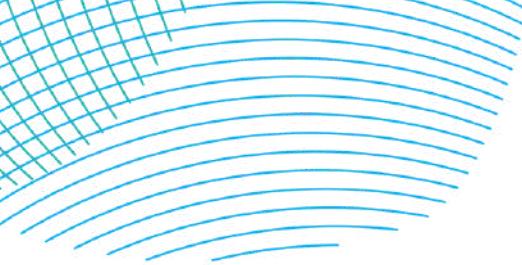
Les études relatives au projet ont commencé en 2024



2029

Le parc devrait être mis en service à l'horizon 2029





L'étude d'impact, une première étape clé

Pour construire et exploiter un parc solaire, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit notamment être réalisée. Ses résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire.

L'étude d'impact comporte différents volets dont les principaux, les volets écologique, paysager et agricole, sont détaillés ci-dessous.

Volet écologique

L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour Eviter, Réduire ou Compenser ces impacts. L'objectif final est de concevoir le projet de moindre impact environnemental.



©RWE

Volet paysager

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet : présence ou non de monuments historiques, sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, etc. Ce diagnostic paysager est adapté en fonction de la topographie du site d'étude et décrit les zones de visibilités potentielles du projet (dans la phase amont). Dans une seconde phase, il est mis à jour avec le design du projet ; la visibilité est réévaluée, et des mesures telles que la mise en place de haies peuvent être proposées, en concertation avec les habitants.



©RWE

Volet agricole

Pour les projets agrivoltaïques, une étude préalable agricole est menée afin d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole du territoire. L'étude comprend notamment une évaluation globale et chiffrée des impacts positifs et négatifs sur l'agriculture locale et doit prévoir des mesures pour éviter et réduire les effets négatifs du projet, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. En outre, des mesures de compensation sont proposées pour consolider l'économie agricole : elles peuvent permettre par exemple de financer des projets agricoles collectifs ou de filière. L'objectif est que le projet photovoltaïque rende service au projet agricole.



©RWE

Un projet adapté aux enjeux du territoire

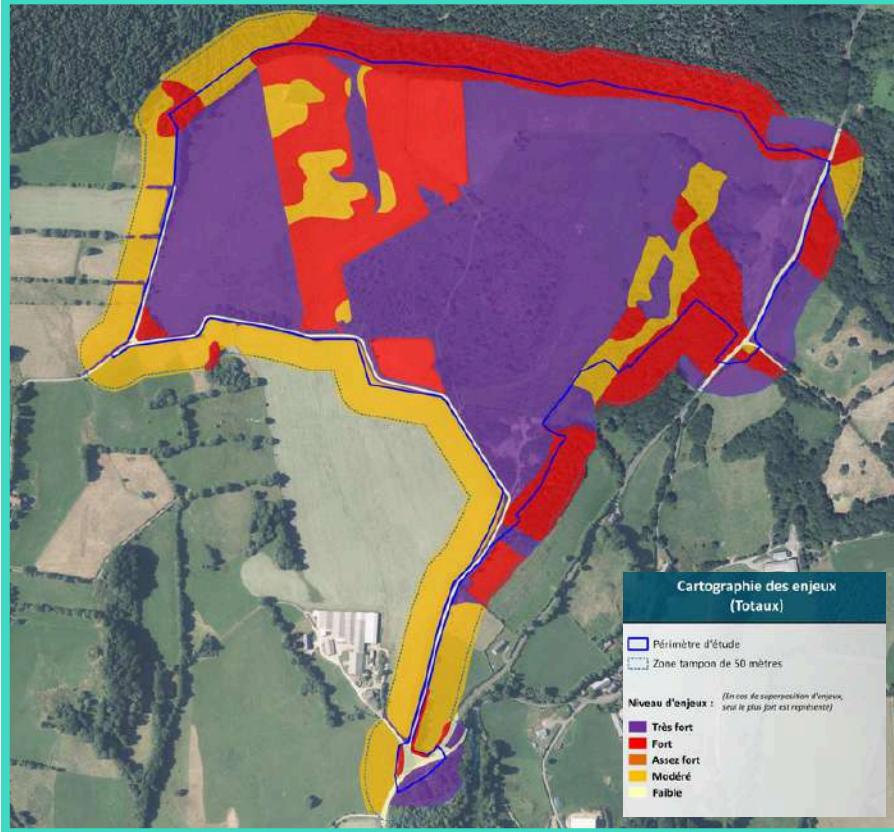
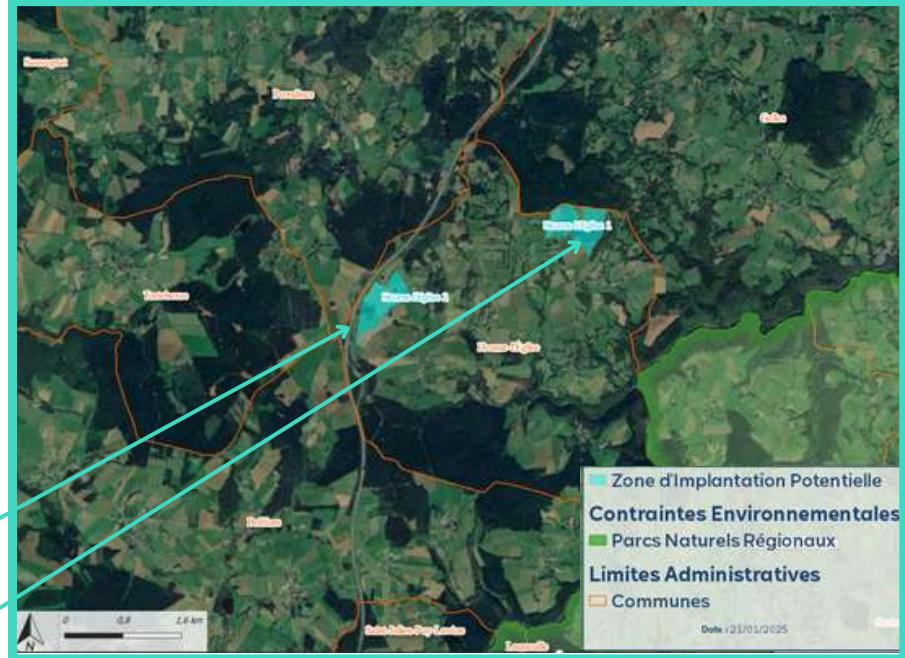
Deux projets à l'étude au départ

Deux sites ont été envisagés pour développer un projet agrivoltaïque.

- L'un sur foncier communal : le projet de Boucaud
- L'autre sur des terrains privés : le projet du Peumot

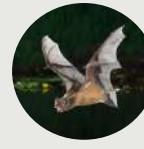
Projet du Peumot

Projet de Boucaud



Un abandon du projet de Boucaud pour préserver l'environnement

Après un an d'études, il est apparu que le site communal présentait des enjeux environnementaux très forts :



©Yohan Peyrard

Zone de chasse de la Grande Noctule



©Denis Fric

Habitat de la Vipère péliaide



©Bohringer Friedrich

Habitat du Lézard des souches

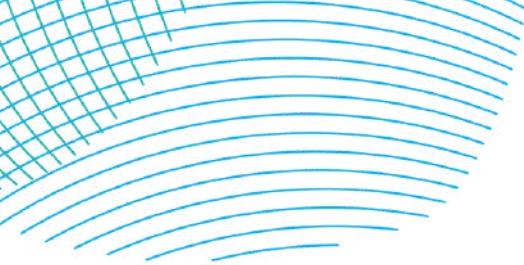


©Emmanuelle Texier

Présence de zones humides

Ces contraintes environnementales ont conduit RWE, société à missions dont l'un des piliers est la protection des enjeux environnementaux, à la décision d'abandonner le projet de Boucaud.

Les études se poursuivent désormais sur la zone de projet du Peumot, qui présente un meilleur équilibre entre potentiel de production et prise en compte des enjeux locaux. L'étude d'impact permettra de préciser les effets du projet sur l'environnement et le territoire.



Allier production d'électricité verte et développement agricole

Zoom sur l'énergie solaire en France

La France dispose du **5ème gisement solaire européen** avec une production d'électricité renouvelable possible sur tout le territoire. Fin 2023, la capacité solaire installée s'élevait à **19 GWc**, atteignant l'objectif fixé par la France dans la PPE* pour 2023 à 93.6%.

Le solaire a contribué à couvrir ~5% des besoins en électricité du pays en 2023.

*programmation pluriannuelle de l'énergie (2019-2023)
Source : "Panorama de l'électricité renouvelable 2023" - Agence ORE, RTE, Enedis



94 %

c'est le **taux de recyclabilité** d'un module photovoltaïque



25 à 30 ans

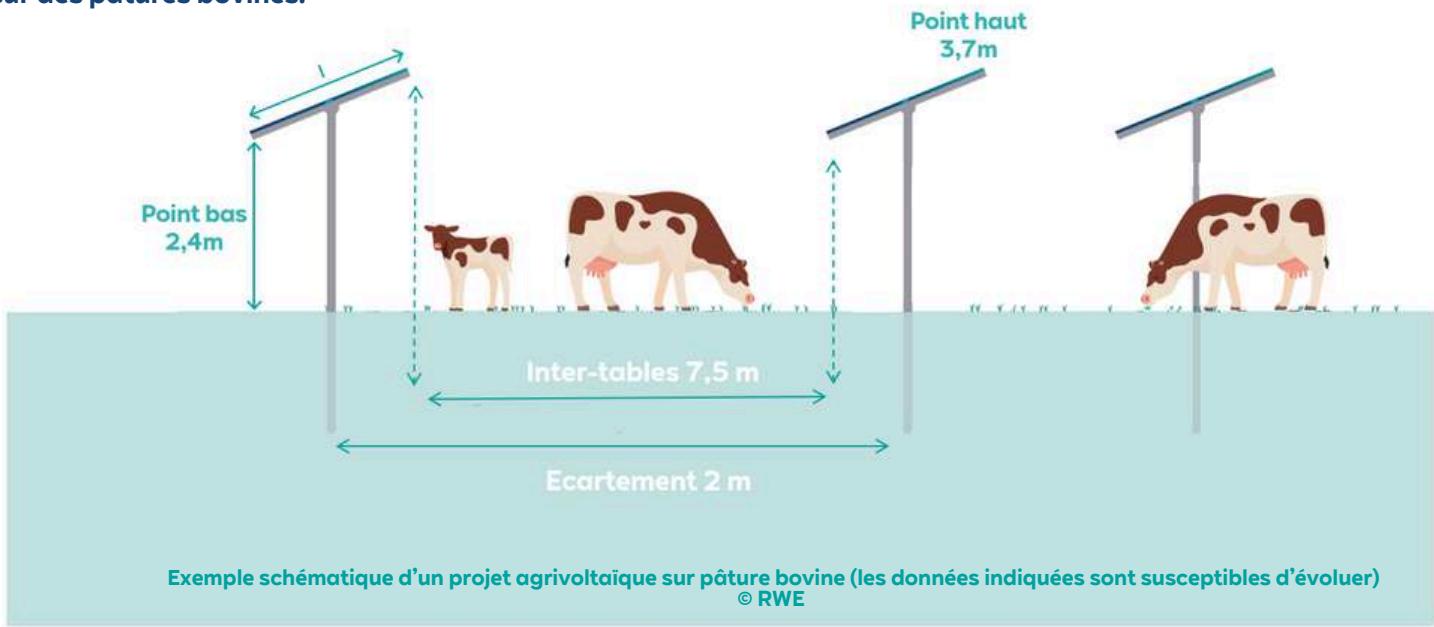
c'est la **durée de vie** d'un panneau solaire

L'AGRIVOLTAÏSME, QUÉSACO ?

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), promulguée en mars 2023, définit une installation agrivoltaïque comme "une **installation de production d'électricité** utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés **sur une parcelle agricole** où ils **contribuent durablement** à l'installation, au maintien ou au développement d'une **production agricole**".

En France, l'agrivoltaïsme s'impose progressivement comme un axe majeur du développement photovoltaïque. Il répond aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en offrant des **bénéfices agricoles variés** : résilience des exploitations face aux aléas climatiques (sécheresse, grêle...), maintien ou amélioration de la production agricole, et des revenus complémentaires pour les exploitants.

Dans le cadre du projet agrovoltaique du Peumot, il est envisagé de mettre en place un système d'agrivoltaïsme sur des pâtures bovines.



Un projet porteur pour le territoire

DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE

Le parc solaire générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale.

Retombées fiscales* pour le territoire:

Commune de Heume-l'Eglise	7 000 € / an
Communauté de communes Dômes Sancy Artense	14 500 € / an
Département du Puy-de-Dôme	9 000 € / an

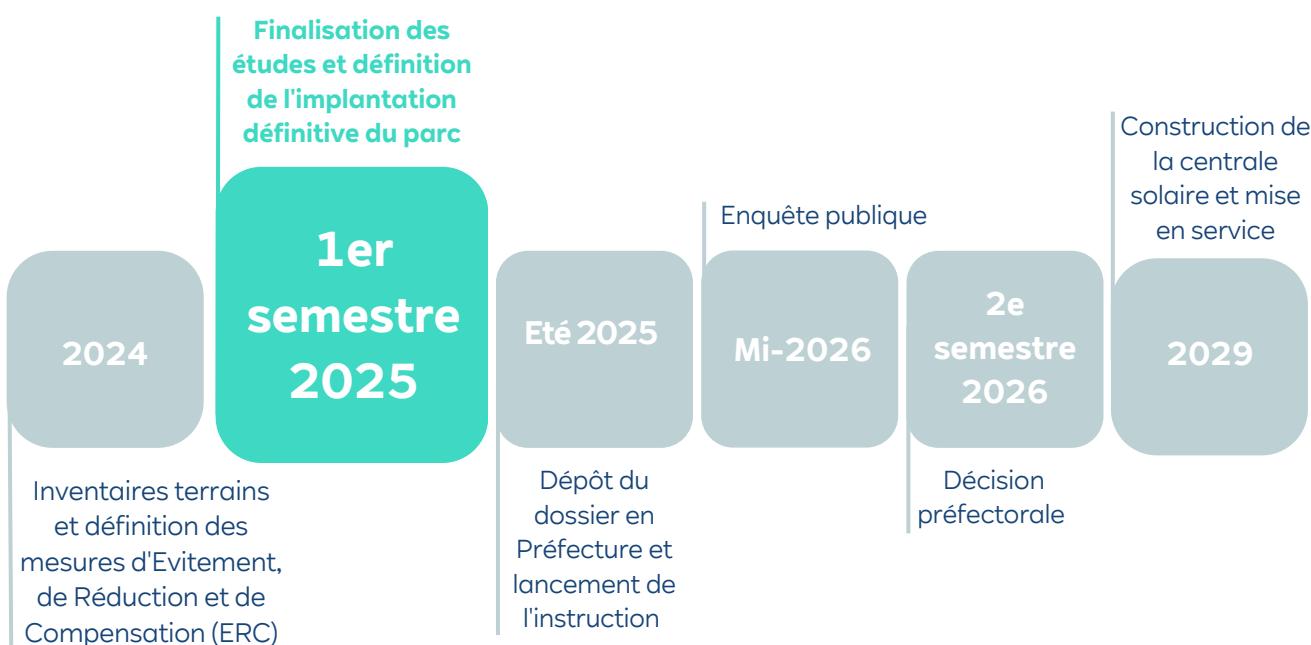
*Calculées sur le barème de la fiscalité de 2021, Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance - Comptes des Collectivités

Des mesures de réduction et de compensation, définies dans l'étude d'impact, pourront aider à financer des projets de territoire.

Enfin, et surtout, les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux écologique et paysagers, accès pompiers, etc.





Qui sommes-nous ?

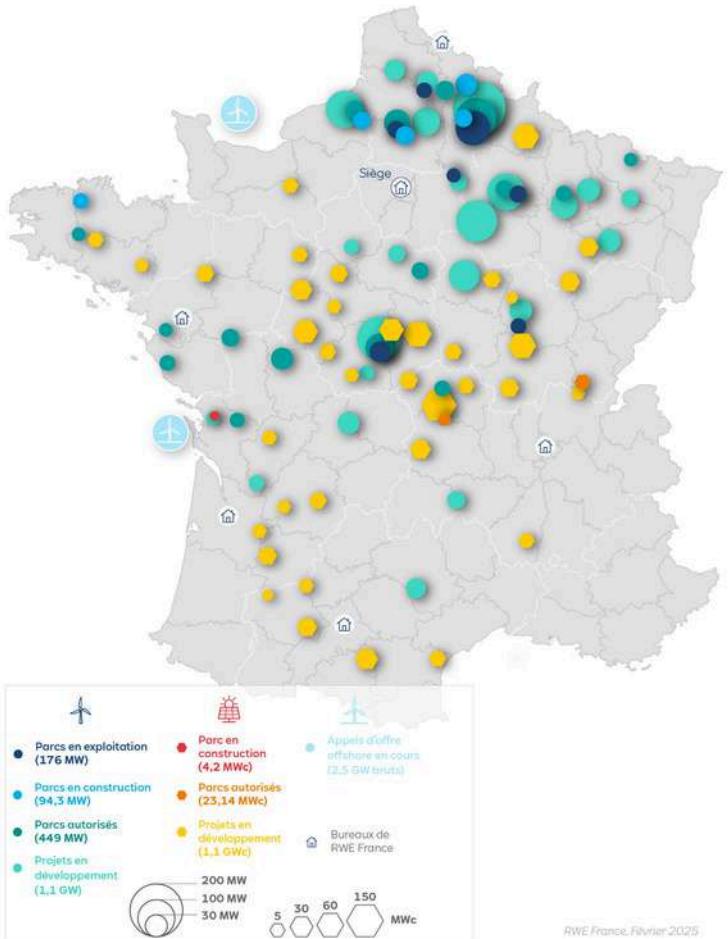
RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



Pour plus d'informations, scannez-moi et accédez au site en ligne dédié
heume-leglise.parc-solaire.com

